

**Révision externe du rapport INRS R1748 intitulé**

**« Revue de littérature scientifique et réglementaire  
des normes du chapitre V du Règlement sur  
le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) »**

**rédigé par René Lefebvre, et Mélanie Raynauld (juillet 2017)**

Réviseur :

Stephan Séjourné, géo.  
Consultant indépendant

Rapport soumis à :

Monsieur Michel Ouellet  
Madame Marie-Catherine Talbot-Poulin  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

**11 août 2017**

## Contexte de la révision

L'article 106 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prévoit une réévaluation de ses normes trois ans après son entrée en vigueur, soit en août 2017. Dans ce contexte l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) a été mandaté par le MDDELCC pour faire une revue de l'évolution de l'encadrement appliqué par d'autres juridictions ainsi que de ce qui a été publié sur les sujets abordés par le chapitre V du RPEP dans la littérature scientifique et technique (revues scientifiques avec comité de lecture, normes publiées par l'industrie, etc.). L'objectif du mandat de l'INRS est de présenter l'état des connaissances scientifiques et des cadres législatifs afin de soutenir l'évaluation des normes du chapitre V du RPEP par le MDDELCC.

À la demande de M. René Lefebvre j'ai accepté de réviser en tant qu'expert externe le rapport produit par l'INRS dans le cadre de ce mandat et intitulé « Revue de littérature scientifique et réglementaire des normes du chapitre V du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) » (Lefebvre, R., et Raynauld, M., 2017, Institut national de la recherche scientifique, Centre Eau Terre Environnement, rapport de recherche R1748).

Je présente ici mon avis sur le rapport de l'INRS à la lumière de mes connaissances scientifiques en la matière et de mon expérience des réalités de l'industrie pétrolière et gazière, en particulier au Québec. Je me suis attaché particulièrement à vérifier l'adéquation des observations et des synthèses présentées par les auteurs avec les réalités de l'industrie pétrolière et gazière, ses pratiques et ses contraintes, dans un contexte québécois et de technologies émergentes.

## Jugement d'ensemble

La Section 2 du rapport présente une revue de la littérature scientifique qui n'est pas totalement exhaustive mais qui dégage bien l'essentiel de l'avancement des connaissances au cours des dernières années. À ce titre le rapport a le mérite d'offrir une discussion critique de ces connaissances et de faire ressortir les limitations et parfois les controverses qui affectent encore les connaissances scientifiques.

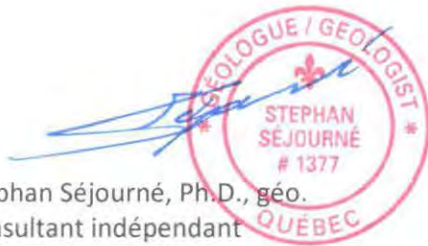
La Section 3 du rapport dresse le portrait des principales avancées réglementaires dans un certain nombre de juridictions d'Amérique du Nord et d'Europe. Sans être exhaustif, le choix des juridictions examinées couvre celles qui, à ma connaissance, sont parmi les plus avancées et les plus proactives en matière de protection des eaux souterraines dans un contexte d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, notamment parce que ces juridictions ont été confrontées à cette problématique dans l'actualité récente et qu'elles ont su ajuster et moderniser leurs règlements en conséquence. Le choix des juridictions étudiées est par ailleurs bien équilibré, puisqu'il allie des juridictions où la fracturation hydraulique est déjà largement pratiquée dans un contexte réglementaire canadien (Alberta et Colombie-Britannique) ou états-unien (Californie, Texas, Pennsylvanie, etc.) et des juridictions où elle est encore inexistante ou anecdotique (Maryland, Royaume-Uni).

Je n'observe qu'une lacune importante dans le rapport, qui a trait aux modalités de diffusion de l'information à caractère public dans les autres juridictions. Il m'est avis que cette lacune porte sur une

problématique spécifiquement québécoise qui ne saurait être comblée par l'étude du traitement qui en est fait dans les autres juridictions, mais plutôt par des avis juridiques formulés dans le contexte québécois et par l'harmonisation du RPEP avec les autres règlements provinciaux, notamment avec les règlements relatifs à la Loi sur les hydrocarbures et qui sont en cours de préparation.

## Conclusion

Au final, je juge que le rapport R1748 de l'INRS couvre bien les différents aspects scientifiques et réglementaires de la problématique et que son apport sera utile à la réévaluation des normes du RPEP. Cette revue de littérature scientifique et réglementaire et les révisions proposées dans le rapport cadrent bien avec les réalités de l'industrie pétrolière et gazière, ses pratiques, ses contraintes et ses technologies en constante évolution, dans un contexte québécois.



Stephan Séjourné, Ph.D., géo.  
Consultant indépendant

514-707-1155  
ssejourne.geo@gmail.com  
5725 rue Jeanne-Mance  
Montréal (QC) H2V 4K7